

JOURNAL DE MONACO

JOURNAL HEBDOMADAIRE

Bulletin Officiel de la Principauté

PARAISANT LE JEUDI

ABONNEMENTS :

MONACO — FRANCE — ALGERIE — TUNISIE
Un an, 12 fr. ; Six mois, 6 fr. ; Trois mois, 3 fr.
Pour l'ÉTRANGER, les frais de poste en sus.

Les Abonnements partent des 1^{er} et 16 de chaque mois.

DIRECTION et REDACTION :

au Ministère d'Etat

ADMINISTRATION :

à l'Imprimerie de Monaco, place de la Visitation.

INSERTIONS :

Annonces : 0 fr. 75 la ligne.
Pour les autres insertions, ou traite de gré à gré.

S'adresser au Gérant, place de la Visitation.

SOMMAIRE.**MAISON SOUVERAINE :**

Arrivée et départ de S. A. S. le Prince Pierre.

PARTIE OFFICIELLE :

Ordonnance Souveraine autorisant le port d'une décoration.

Ordonnance Souveraine portant nomination d'un Attaché au Cabinet Civil de S. A. S. le Prince.

Arrêté ministériel autorisant un chirurgien-dentiste à exercer sa profession.

RELATIONS EXTÉRIEURES :

Délégation officielle de la Principauté aux cérémonies du centenaire de Marcelin Berthelot.

Condoléances officielles.

ÉCHOS ET NOUVELLES :

Arrivée de M. le Conseiller Privé, Directeur du Cabinet Civil.

Retour de M^{gr} Perruchot, Vicaire Général.

Décès et obsèques de M. le Général Roubert.

MAISON SOUVERAINE

S. A. S. le Prince Pierre est arrivé dimanche dernier à Monaco par le rapide de 15 h. 44.

Son Altesse Sérénissime était attendue sur le quai de la Gare par MM. le Conseiller Privé Fuhrmeister, Directeur du Cabinet Civil, et le Capitaine Millescamps, Officier d'ordonnance, ainsi que par S. Exc. le Ministre d'Etat, M. le Secrétaire d'Etat, M. Gallèpe, Conseiller de Gouvernement, M. Izard, Commissaire du Gouvernement et par M. Auréglià, Premier Adjoint et M. Reymond, Adjoint, représentant la Municipalité.

À son arrivée au Palais, M^{gr} le Prince Pierre a été salué par MM. le Lieutenant-Colonel Gastaldi, Aide de camp, Henri Mauran, Chef du Cabinet Civil, et le Commandant Bernard, Commandant du Palais.

Le Prince, qui était venu pour assister aux obsèques du Général Roubert, a quitté la Principauté aussitôt après la cérémonie funèbre par le train de 13 h. 53. Son Altesse Sérénissime était accompagnée par le Capitaine Millescamps. Elle a été saluée, à son départ, par M. E. Marquet, Président du Conseil National, M. le Secrétaire d'Etat Roussel, M. le Conseiller Privé Fuhrmeister, MM. Gallèpe et Louis Bellando de Castro, Conseillers de Gouvernement.

PARTIE OFFICIELLE**ORDONNANCES SOUVERAINES**

N° 625.

LOUIS II

PAR LA GRACE DE DIEU
PRINCE SOUVERAIN DE MONACO

Sur le rapport du Chancelier de l'Ordre de Saint-Charles ;

Avons Ordonné et Ordonnons :

M. Edmond Izard, Commissaire du Gouvernement près les Sociétés par actions, est

autorisé à accepter et à porter la Croix d'Officier de l'Ordre de la Légion d'Honneur qui lui a été conférée par S. Exc. le Président de la République Française.

Notre Secrétaire d'Etat, Notre Directeur des Services Judiciaires, Notre Ministre d'Etat et le Chancelier de l'Ordre de Saint-Charles sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de la promulgation et de l'exécution de la présente Ordonnance.

Donné en Notre Château de Marchais, le vingt-deux octobre mil neuf cent vingt-sept.

LOUIS.

Par le Prince :
Le Secrétaire d'Etat,
FR. ROUSSEL.

N° 626.

LOUIS II

PAR LA GRACE DE DIEU
PRINCE SOUVERAIN DE MONACO

Avons Ordonné et Ordonnons :

M. Auguste Kreichgauer est nommé Attaché à Notre Cabinet Civil.

Notre Secrétaire d'Etat, Notre Directeur des Services Judiciaires et Notre Ministre d'Etat sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de la promulgation et de l'exécution de la présente Ordonnance.

Donné en Notre Château de Marchais, le vingt-deux octobre mil neuf cent vingt-sept.

LOUIS.

Par le Prince :
Le Secrétaire d'Etat,
FR. ROUSSEL.

ARRÊTÉS MINISTÉRIELS

Nous, Ministre d'Etat de la Principauté,
Vu l'Ordonnance Souveraine du 29 mai 1894 et l'Arrêté Gouvernemental du 5 octobre suivant, sur l'exercice de la profession de médecin, chirurgien, dentiste, etc. ;

Vu la demande présentée, le 26 septembre 1927, par M. le Docteur Harden Martin-Georges, en vue d'être autorisé à exercer la profession de chirurgien-dentiste, aux lieu et place de M. Robert Ash, décédé ;

Vu le diplôme délivré à M. le Docteur Harden, le 7 mai 1921, par l'Université de Prague ;

Vu l'avis formulé, dans sa séance du 7 octobre 1927, par la Commission d'examen nommée par Arrêté Ministériel en date du 29 avril 1921 ;

Vu la délibération, en date du 11 octobre 1927, du Conseil de Gouvernement ;

Arrêtons :**ARTICLE PREMIER.**

M. le Docteur Harden Martin-Georges est autorisé à exercer la profession de chirurgien-dentiste dans la Principauté, aux lieu et place de M. Robert Ash, décédé.

ART. 2.

Il devra se conformer aux Lois et Ordonnances concernant sa profession, sous les peines de droit.

ART. 3.

M. le Conseiller de Gouvernement pour l'Intérieur est chargé de l'exécution du présent Arrêté.

Fait à Monaco, en l'Hôtel du Gouvernement, le vingt-sept octobre mil neuf cent vingt-sept.

Le Ministre d'Etat,
M. PIETTE.

RELATIONS EXTÉRIEURES

La délégation monégasque chargée de représenter la Principauté aux différentes cérémonies qui ont eu lieu à Paris les 23, 24, 25 et 26 octobre en l'honneur du célèbre chimiste français Marcelin Berthelot, était composée de : S. Exc. le Comte de Maleville, Envoyé Extraordinaire et Ministre Plénipotentiaire de S. A. S. le Prince en France ; MM. Charles Bellando de Castro, Conseiller de la Légation de Monaco en France ; Michel Fontana, Vice-Président du Conseil National ; Alexandre Médecin, Maire, et le Docteur Jean Marsan, Directeur du Service d'Hygiène, Médecin-chef de l'Hôpital.

M. Roussel-Despierrez, Secrétaire d'Etat, Directeur des Relations Extérieures, qui devait présider cette délégation, s'est trouvé empêché de se rendre à Paris.

La délégation monégasque, a présenté l'adresse suivante :

« A l'annonce des fêtes grandioses que la France et les Sociétés savantes préparaient pour glorifier la mémoire du grand Berthelot, S. A. S. le Prince de Monaco manifesta la volonté d'associer la Principauté le plus largement possible aux manifestations organisées pour le centenaire de l'illustre chimiste et de contribuer à la réalisation de l'œuvre durable projetée : la Maison de la Chimie.

« Un Comité institué par le Gouvernement Princier et réunissant les personnalités les plus qualifiées fut heureux de travailler à l'établissement d'un programme conforme au désir du Souverain et de rendre ainsi un pieux hommage au chimiste génial dont les remarquables travaux et les mémorables découvertes furent le point de départ des progrès considérables réalisés dans toutes les branches du savoir humain.

« Les membres de la délégation qui ont eu l'honneur d'être désignés pour participer aux fêtes jubi-

laires de Paris, sont fiers, en cette solennelle circonstance où toutes les nations viennent glorifier Berthelot, d'exprimer au Gouvernement de la République et aux Sociétés savantes françaises, au nom du Gouvernement Princier, en celui des Corps élus monégasques et de toute la population de Monaco, les sentiments de grande admiration qu'ils professent pour la science française qui brille dans le monde d'un si vif éclat. »

A l'occasion de la catastrophe survenue au paquebot italien *Principessa Mafalda*, S. Exc. M. Piette, Ministre d'Etat; M. Canu, Adjoint au Directeur des Relations Extérieures, représentant M. Roussel-Despieres, se sont rendus au Consulat d'Italie exprimer les sentiments de condoléances du Gouvernement Princier.

M. Bouvier, Consul de Belgique, au nom de son Gouvernement, et M. Taffe, Président, au nom du Comité de bienfaisance de la Colonie française de Monaco, ont également rendu visite à M. le Consul d'Italie.

M. Biondelli s'est montré très touché de ces démarches. Il s'est rendu, dans la journée, chez ces diverses personnalités pour les remercier de leurs témoignages de sympathie.

ECHOS & NOUVELLES

M. Adolphe Fuhrmeister, Conseiller Privé, Directeur du Cabinet civil du Prince Souverain, est arrivé jeudi dernier, à midi, dans la Principauté.

M^{sr} Lazare Perruchot, Vicaire général du diocèse, totalement rétabli, est arrivé dans la Principauté et a repris la direction de la Maîtrise de la Cathédrale.

Le Général Roubert, premier Aide de camp de S. A. S. le Prince Souverain, Commandant supérieur des Carabiniers du Prince et des Sapeurs-Pompier, a succombé, jeudi soir, après une longue et douloureuse maladie.

Dès que cette nouvelle a été portée à Sa connaissance, S. A. S. le Prince Souverain, dont le défunt avait été le camarade de promotion à Saint-Cyr et le compagnon d'armes dans la guerre mondiale, a fait parvenir Ses condoléances à M^{me} la Générale Roubert. LL. AA. SS. Madame la Princesse Héritière et le Prince Pierre ont également adressé l'expression de Leurs douloureuses sympathies.

Le décès du Général a été appris avec une sincère affliction dans la Principauté où il occupait une place éminente et où ses hautes qualités d'esprit et de cœur, son glorieux passé militaire, son dévouement à l'intérêt public lui avaient assuré le respect et l'affectueux attachement de toute la population.

S. Exc. le Ministre d'Etat, les représentants des Corps élus et les Chefs des Administrations d'Etat, les membres du Corps Consulaire accrédité, les différentes notabilités monégasques et étrangères sont allés s'inscrire à la Caserne de la place du Palais et saluer la dépouille mortelle du Général exposée dans le salon du premier étage transformé en chapelle ardente.

Le Général Jacques-Honoré Roubert était né à Constantine en 1869. Il fit ses études au Lycée de Nice et fut admis à l'Ecole militaire de Saint-Cyr d'où il sortit en 1893 avec la promotion « Soudan ».

Sous-lieutenant au 1^{er} régiment colonial, il fit la campagne de Madagascar où il dirigea le premier combat de Mahovey. Il passa au Dahomey et revint à Madagascar en 1897. La répression de la révolte de Ménabé lui valut une citation à l'ordre de l'armée.

Après un séjour à Toulon, à l'Etat-Major de la Préfecture Maritime, il fut envoyé au Tonkin où il

organisa le service géographique. Il devait plus tard faire bénéficier la Principauté de sa compétence spéciale en faisant dresser sous sa direction un plan en relief de Monaco qui retint l'attention des visiteurs à l'exposition monégasque de 1920.

De retour du Tonkin, il passa au 55^e régiment de ligne, puis au 27^e bataillon de Chasseurs alpins avec le grade de Capitaine.

Il était Commandant et affecté au 61^e d'Infanterie à Privas lorsque la guerre survint.

Dès le 7 août 1914, il prenait part aux combats soutenus par le XV^e Corps d'armée. On le retrouve à Vauquois, aux abords de Verdun, puis, avec le 8^e d'Infanterie à la tête duquel quatre colonels avaient été tués avant lui, à Perthes-les-Hurlus où il est promu au grade de Lieutenant-Colonel; aux Eparges, où il prit le fameux Point X, succès dont l'importance fut soulignée par les communiqués officiels. En 1915, il est dans la Somme et participe à la prise de Comblès; en 1916, sous Verdun, où le 8^e et le 110^e résistèrent héroïquement dans les carrières d'Hardemont; dans le secteur de Berry-au-Bac où il se signala à la prise de la ferme du Choléra; en avril 1917, devant Craonne où, à la tête de son régiment, il prend le village de Villeaux-Bois.

En juillet il est nommé Colonel et reçoit le commandement de la 4^e Brigade qui devient plus tard l'infanterie divisionnaire de la 11^e division. Cette brigade mérita par sa vigilance le beau nom de Brigade de la Garde. Le Colonel Roubert la conduisit en octobre 1917 dans les Flandres et au Mont Gelard. Le communiqué officiel allemand contient, à propos de cette action, un hommage de l'ennemi à la Brigade Roubert pour être parvenue à passer là où les troupes impériales avaient échoué.

En 1918 enfin, il participa, sous les ordres du Général Mangin, aux attaques devant Compiègne.

L'armistice arrêta la marche de la 4^e Brigade sur Strasbourg, mais elle fut appelée à en faire l'occupation.

De là, le Colonel Roubert fut envoyé comme Commandant de Brigade en avant de Wiesbaden, puis appelé aux fonctions de Général commandant la Subdivision de Saint-Omer.

La valeur militaire et les éminentes qualités de chef du Général Roubert furent reconnues par six citations à l'ordre de l'armée et une à l'ordre du Corps d'armée, par la promotion au grade de Commandeur de Légion d'Honneur, par la Croix de Guerre belge avec palme et la Médaille Italienne « Al Valor Militare ».

Le 8^e Régiment d'infanterie placé sous ses ordres fut l'objet de six citations et reçut la fourragère rouge. Il est à noter que, sur la demande du Colonel Roubert, une citation qui lui était attribuée fut transformée en citation collective à l'actif de son régiment.

Ces magifiques troupes entraînées par un tel chef avaient mérité que le Général Pétain dise d'elles devant Verdun qu'« elles tiendraient jusqu'à la mort ».

C'est le 25 novembre 1919 que le Général Roubert entra au service du Prince en qualité de Commandant supérieur des Carabiniers et des Sapeurs-Pompier.

Par la suite, S. A. S. le Prince Louis II tint à l'attacher à Sa personne en l'appelant aux fonctions d'Aide de camp, puis de Premier Aide de camp.

A l'occasion de la fête du Prince, le 16 janvier dernier, il fut promu à la dignité d'Officier de l'Ordre de Saint-Charles, dont Son Altesse Sérénissime voulut lui remettre Elle-même les insignes.

Le Général était, en outre, titulaire des décorations suivantes: Médaille Coloniale, Médaille de Madagascar 1895, Officier de l'Instruction Publique, Médaille de la Victoire, Médaille Commémorative de la Grande Guerre, Commandeur de 1^{re} Classe avec plaque de l'Ordre Royal de l'Epée de Suède, Cravate de Compagnon de Saint-Michel et de Saint-Georges, Croix de Saint-Wladimir de Russie

(avec épées), Croix de Karageorge (avec épées), Chevalier de l'Etoile Noire, Insigne des Blessés.

Les funérailles du Général ont été célébrées lundi matin à 9 heures.

S. A. S. le Prince Pierre, venu tout exprès à Monaco, a daigné assister dans le chœur à la cérémonie religieuse. Son Altesse Sérénissime, saluée par la sonnerie des clairons, a quitté le Palais en automobile à 8 heures 45, accompagnée par le Lieutenant-Colonel Alban Gastaldi, Aide de camp, pour se rendre directement à la Cathédrale. La Compagnie des Carabiniers et la Compagnie des Sapeurs-Pompier, rassemblées sous les ordres du Capitaine de Serres de Mesplès pour former la Garde d'honneur, présentent les armes sur le passage de Son Altesse Sérénissime.

Peu après, la sonnerie « Aux Champs », retentit de nouveau. Le cercueil quitte la caserne et est placé sur le corbillard. L'uniforme du défunt est disposé sur la bière qui disparaît derrière de magnifiques couronnes. On remarque celles de S. A. S. le Prince Souverain et de LL. AA. SS. la Princesse Héritière et le Prince Pierre; celles de la Famille; celles du personnel civil et militaire de la Maison du Prince, du Ministère d'Etat et des Conseillers de Gouvernement, des anciens du 8^e régiment d'infanterie et la palme en bronze offerte par la Société de la Légion d'Honneur.

D'autres couronnes sont placées sur des voitures ou portées à bras.

En tête du cortège s'avancent les Scouts de Monaco, puis l'Association Sportive du Lycée. Viennent ensuite la Musique Municipale, les délégations avec drapeaux des Comités de bienfaisance étrangers, des Associations et Groupements d'anciens Combattants, de l'Amicale des Anciens Chasseurs et des Sociétés de bienfaisance ou sportives.

Un peloton de carabiniers précède le clergé derrière lequel le drap mortuaire est porté par le Général Pellegrin, commandant la 57^e Brigade; M. Palmaro, Président de l'Association des Poilus de Monaco et Beausoleil; le Commandant Bertholier et le Capitaine Vincent, Vice-Président de la Section des Alpes-Maritimes de la Société de la Légion d'Honneur.

Le corbillard était encadré d'un peloton de carabiniers. Les cordons du poêle étaient tenus par M. Mauran, Chef du Cabinet Civil; le Capitaine Bernard, Commandant du Palais; M. Gallèpe, Conseiller de Gouvernement; M. Allain, Procureur Général; M. Auréglià, Premier Adjoint au Maire; le Capitaine de Serres de Mesplès, Commandant la Compagnie des Carabiniers.

Derrière le char funèbre, le Capitaine Raffin, Commandant la Compagnie des Sapeurs-Pompier, portait sur un coussin les décorations du défunt.

Venait ensuite le Capitaine Millescamps, Officier d'ordonnance, représentant S. A. S. le Prince Souverain.

A quelque distance s'avancait la famille: M^{me} Roubert, veuve du Général; M^{lle} Roubert, sa fille; M^{me} J. Roubert, sa mère; M. Louis Roubert, son frère, M^{me} Louis Roubert et leurs enfants; les autres membres de la famille.

Au premier rang du cortège, avaient pris place S. Exc. le Ministre d'Etat; M. le Président du Conseil National; M. le Secrétaire d'Etat; M. le Conseiller privé, Directeur du Cabinet civil et du Secrétariat particulier de S. A. S. le Prince.

Le Gouvernement français s'était fait représenter par M. le baron Pieyre, Conseiller d'Ambassade, Consul Général de France à Monaco. On notait ensuite M. le Préfet et M. le Secrétaire Général des Alpes-Maritimes; le Général Mittelhauser, commandant la 29^e Division, représentant le Général commandant le XV^e Corps; le Général Saramito, commandant le Secteur fortifié des Alpes-Maritimes; le Général Besson, commandant la 58^e Brigade; le Capitaine de vaisseau Daguerre, commandant le front de mer; le Général Toulorge, Président du Comité Régional de la Société de la Légion d'Hon-

neur. et le Général Modelon, Président du Comité de Nice; les Généraux Marjoulet, Méric, Soyer, Frottiée.

Toutes les autorités des Alpes-Maritimes s'étaient jointes aux dignitaires et hauts fonctionnaires, aux membres des Corps élus, aux Consuls accrédités, aux Chefs de service et fonctionnaires, aux notabilités de Monaco.

Le long cortège après avoir fait le tour de la place du Palais aux sons des marches funèbres exécutées par la Musique Municipale s'est rendu à la Cathédrale.

L'édifice était tendu de noir. Un catafalque, entouré de plantes vertes et de candélabres et autour duquel les carabiniers et les sapeurs-pompiers montaient la garde d'honneur, a reçu le cercueil. Les drapeaux des Sociétés formaient une double haie.

Le Capitaine Millescamps, représentant le Prince Souverain, est allé occuper dans le chœur le siège qui lui avait été réservé auprès de S. A. S. le Prince Pierre.

S. G. Mgr l'Evêque assistait à l'office du trône épiscopal.

Pendant la cérémonie, M. Scotto au grand orgue et la Maîtrise, sous la direction de M. le Vicaire Général Perruchot, ont fait entendre des œuvres de circonstance.

La grand'messe a été célébrée par M. le Chanoine Delpech, Curé de la Cathédrale, assisté du clergé et des Pères Franciscains.

L'absoute a été donnée par S. G. Mgr l'Evêque.

Après cette cérémonie, S. A. S. le Prince Pierre, accompagné du Lieutenant-Colonel Gastaldi, a quitté l'église après avoir renouvelé à la Famille l'expression de Sa sympathie et est rentré directement au Palais.

La sortie du cortège s'est faite aux sons de la *Pièce Héroïque* de César Franck.

Par l'avenue Saint-Martin, le convoi s'est rendu devant le Musée Océanographique où des discours ont été prononcés.

M. le Conseiller Privé Fuhrmeister a pris le premier la parole :

Messieurs,

Une vive, une douloureuse émotion m'étreint! Hier j'arrivais au chevet d'un agonisant. Aujourd'hui, pour la première fois, je suis appelé à prendre la parole devant la Mort! Et cette mort qui vient d'atteindre un fonctionnaire modèle, a frappé à la fois un serviteur entièrement dévoué à nos Princes, un ami vraiment sincère de mon Pays, un soldat particulièrement brillant de la France immortelle.

Que faire devant le Destin lorsque, brutalement, impitoyablement, il ravit à une épouse, à une fille et à une mère éplorées, un mari, un père et un fils dont nous avons tous connu les hautes qualités et la mansuétude, comme nous avons pu apprécier la noblesse et la grandeur de son âme?

Quelqu'un de plus autorisé, tout à l'heure, retracera, célébrera la vie, la carrière et les exploits du Général Roubert, mais j'éprouve une triste fierté d'avoir été désigné pour apporter ici, devant son cercueil et devant cette nombreuse assistance, au Premier Aide de camp du Prince Souverain, le dernier salut amical de Son Altesse Sérénissime le Prince Louis II; l'affectueuse sympathie de Leurs Altesses Sérénissimes la Princesse Héritière et le Prince Pierre; le cordial souvenir des membres de la Maison Princièrè et l'hommage respectueux de mes compatriotes.

Fidèle interprète des Princes, j'exprime à Mme et à Mlle Roubert, à toute la famille du cher défunt, les condoléances émues de Leurs Altesses Sérénissimes. Je les prie d'être assurées du chagrin immense que ressentent les membres de la Maison Souveraine et tous les Monégasques dont je traduis ici les regrets unanimes en nous associant à leur douleur.

Et je m'incline profondément devant votre dépouille auréolée de gloire, mon cher Général, en songeant avec une sincère gratitude aux marques d'amitié et d'affection que vous m'aviez si souvent prodiguées depuis votre venue parmi nous. Votre nom, votre figure et le souvenir de votre bonté resteront spécialement gravés dans mon cœur. Ils ne s'effaceront certainement jamais de la mémoire de tous ceux qui vous ont estimé et aimé. Estimé, vous l'avez été à cause de votre droiture et de votre douceur, à cause de votre courage et de votre vaillance. Aimé, vous le serez toujours comme vous avez aimé les Princes, comme vous avez aimé vos amis, comme vous avez aimé Monaco qui était devenu votre seconde patrie, comme vous avez aimé votre belle France pour laquelle vous vous êtes partout si bravement battu.

Habitué au bruit et aux dangers des combats, le grand soldat, le brave cœur que nous pleurons a également affronté, autrefois, les fièvres des Colonies lointaines et,

plus récemment, les gaz asphyxiants de l'ennemi. Il les avait vaincus jusqu'ici tandis que la science impuissante, hélas! n'a pas su les anéantir. Et ses dernières souffrances, morales plutôt que physiques, car il s'est éteint avec ce même sourire qui nous avait si souvent charmés, il les a stoïquement acceptées, comme il acceptait paisiblement tout, avec abnégation, avec bienveillance, avec sérénité. Grâce à ces sentiments élevés et à cette sensibilité, il avait su acquérir une sympathie générale sans cesse croissante et sa vie si dignement remplie sur cette terre devra toujours être citée comme un exemple.

Au nom de Son Altesse Sérénissime le Prince Louis II, j'adresse un adieu suprême à Son premier Aide de camp, à Son camarade de Saint-Cyr, à Son vieil ami, loyal et fidèle, à l'homme d'honneur et de devoir qui, au milieu des fleurs embaumées de sa ville natale va maintenant dormir son sommeil éternel. Pour le bien que vous avez fait partout, pour les nombreux services que vous avez rendus à tous, soyez ici publiquement remercié, mon cher Général. S'il est vrai que les morts veillent sur les vivants, du haut du Ciel où une des meilleures places vous est maintenant réservée, jetez parfois un regard bienveillant sur la Principauté monégasque, sur ce petit Pays où vous étiez venu apporter votre activité et votre attachement, après avoir servi glorieusement la France. Votre souvenir parmi nous demeurera toujours vivace. Il ne saurait se refroidir jamais sur notre Côte d'Azur qui vous a vu naître, dans le rayonnement de ce soleil que vous ne reverrez plus, mais qui lui aussi, avec toute la population affligée, a tenu à vous accompagner jusqu'à votre dernière demeure.

S. Exc. le Ministre d'Etat s'est ensuite exprimé en ces termes :

Au nom du Gouvernement princier j'apporte au Général Roubert, Commandant supérieur, un témoignage suprême, ému et douloureux de gratitude pour une collaboration de huit années, que rendirent utile et charmante son caractère droit et loyal, son sentiment désintéressé du devoir, son esprit fier et avisé, son cœur bon et serviable, ainsi qu'un commerce délicat et sûr.

L'influence dont il jouissait auprès de la camaraderie dont l'honora le Souverain s'exerçait toujours en vue de solutions de rectitude et de conciliation tout à la fois.

Les qualités intimes du Général Roubert prenaient reflet sur son visage, malheureusement aussi la maladie y creusait son empreinte. La conscience active qu'il apporta dans la Principauté à l'accomplissement de fonctions nombreuses brisèrent une santé ruinée déjà par les fatigues, les souffrances et les blessures de campagnes héroïques aux colonies et dans la Grande-Guerre.

Elle est bien vraie, pour lui, cette expression familière : « La lame usa le fourreau », une lame pure, claire, généreuse, celle de l'épée d'un Soldat de France!

Il m'a été donné de connaître le Général Roubert pendant quatre ans. Dès le début il fut un ami, l'ami. La gratitude m'oblige à être ici personnel. Je ne puis oublier que dans une heure bien dure de ma vie, je fus amené à lui faire une lourde confiance et à lui demander son concours. Il me fut bon et secourable.

Mon cher ami, vers la même époque je vous adressai déjà en public la parole. Je célébrai vos étoiles. La mort les a ternies ces étoiles, et elles vont descendre avec vous dans l'ombre reposante de la tombe. Mais elles resplendiront de nouveau en un firmament de résurrection vers lequel votre Foi sereine a tourné ses regards avant que ceux-ci se ferment à la lumière terrestre.

Maintenant, à la veille de ces jours où, parmi la chute des feuilles, se célèbre le Culte des Morts, vous êtes allé rejoindre ceux que vous aimiez et qui vous ont précédé : père, frères...

Mais, invisible, vous resterez présent pour soutenir et inspirer ceux qui souffrent d'être séparés de vous : frère, mère, femme, fille, vers la douleur de qui s'incline profondément notre compassion.

Mon Général, mon ami, je garderai votre souvenir. Mesdames, Mademoiselle, ma peine est passée par cette allée de calvaire où vous faites une station si courageuse; elle pleure avec votre peine.

Dans un magistral discours, le Général Mittelhauser retraça ensuite la belle carrière du Général Roubert, rappelant les faits d'armes dont il fut le héros pendant la Grande-Guerre, notamment à la tête de ce 8^e régiment d'infanterie, qu'il mena, par son intelligence de chef autant que par ses qualités de soldat, tant de fois à la victoire. Le Général Mittelhauser dit ensuite un dernier adieu à son camarade, au nom de l'armée dans laquelle il demeurera comme un grand et vivant exemple.

Enfin le Général Marjoulet, qui fut l'ami et le chef du Général Roubert, alors que celui-ci servait sous ses ordres au 27^e bataillon de chasseurs alpins, lui adresse un suprême hommage :

J'ai eu sous mes ordres, dit-il, au 27^e bataillon de chasseurs alpins, à Menton, le Capitaine Roubert, lorsque, rentré en France pour des raisons de santé, en 1904, il passa de l'infanterie de marine dans l'armée métropolitaine. C'est alors et pendant sept années que je l'ai vu à l'œuvre, creusant son sillon droit et profond, ne recherchant, en dehors du bonheur familial, que les satisfactions de sa conscience et celles que lui procuraient les témoignages d'estime et d'affection de ses chefs, de ses pairs et de ses subordonnés. C'était une de ces natures foncièrement loyales qui inspirent

d'emblée confiance par leur franchise et se font aimer dès qu'elles se sont mieux fait connaître. C'était un de ces caractères pour qui la sincérité est une loi sainte et comme une religion, une de ces âmes qui rendent, dès qu'on entre en contact avec elles, le son d'un beau et pur cristal. Etranger aux intrigues qui sacrifient les idées aux calculs personnels, intransigeant avec l'impératif du devoir, donneur d'exemples et oublieux de soi-même pour ne penser qu'aux autres, modeste autant qu'il sut se montrer brave à la guerre, le Capitaine Roubert a montré en toutes circonstances un magnifique tempérament de chef et de soldat.

Après ces discours, les assistants ont défilé devant la famille à laquelle ils ont présenté leurs condoléances.

Le cercueil a ensuite été transporté sur un fourgon automobile qui s'est immédiatement dirigé sur Grasse, escorté par les voitures de la famille et des personnalités qui devaient représenter la Principauté à l'inhumation.

S. A. S. le Prince s'est fait représenter à cette partie de la cérémonie funèbre par M. Mauran, Chef de Son Cabinet Civil.

On notait en outre S. G. Mgr Clément; M. le Premier Président Audibert; M. Hanne, Secrétaire en Chef du Ministère d'Etat, représentant S. Exc. le Ministre d'Etat; le Capitaine de Serres de Mesplès; le Capitaine Rafin; M. Malet, Directeur de la Sûreté Publique.

M. Bellecroix, Sous-Préfet de l'Arrondissement; M. Rouquier, Maire de Grasse, et le Conseil Municipal et un immense concours de population ont fait cortège à leur regretté compatriote.

Des discours ont été prononcés par M. Rouquier, et par le Colonel Do-Hu-Chan, camarade de promotion du Général.

Les honneurs militaires ont été rendus par le 18^e Bataillon de Chasseurs qui, à l'issue de la cérémonie au cimetière, a défilé devant le cercueil.

Ajoutons que les Associations des Anciens du 8^e Régiment d'Infanterie ont été prévenues télégraphiquement du décès de leur chef et qu'il a été décidé que tous porteront, pendant un mois, un brassard de crêpe en signe de deuil.

DISSOLUTION DE SOCIÉTÉ

Suivant acte reçu par M^e Pierrat, notaire à Beau-soleil, le 19 avril 1927, dont une expédition a été enregistrée à Monaco, le 18 mai de la même année, folio 38, recto case 6, aux droits de quatre francs ;

M. Henri-Julien LABORDE, couturier, demeurant à Beaufief, près Saint-Jean d'Angély ;

Et M. Georges-Marie-Louis DELAITTRE, brodeur d'art, demeurant à Paris, rue de Grammont, n^o 16,

Ont déclaré dissoudre purement et simplement, à compter du 19 avril 1927, la Société de fait existant entre eux et ayant pour objet l'exploitation d'un fonds de commerce de Couture et Mode, sis à Monte-Carlo, avenue de la Madone, Winter-Palace.

La liquidation sera faite par les deux associés conjointement, avec les pouvoirs les plus étendus à cet effet.

Une expédition du dit acte de dissolution de Société a été déposée au Greffe Général de la Principauté de Monaco le 10 juin 1927, ainsi que le constate un certificat délivré par M. le Greffier en Chef le 11 octobre de la même année.

Agence GASTAUD

6. Avenue de la Gare, Monaco.

Cession de Fonds de Commerce

(Première Insertion.)

En vertu d'un acte sous seing privé, en date à Monaco du 19 septembre 1927, enregistré, M. et M^{me} Eugène BLENIE ont vendu à M. et M^{me} Eugène BIANCHERI, demeurant à Monaco, le fonds de commerce d'épicerie qu'ils exploitaient villa La Carrière, pont Sainte-Dévote, à Monaco.

Les oppositions seront reçues à l'Agence Gastaud, dans le délai de dix jours à partir de l'insertion qui fera suite à la présente.

AVIS

M. Julien LÉVY, propriétaire de l'hôtel Renaissance à Monaco, informe tous fournisseurs, qu'il concède pour six mois, à partir du 1^{er} novembre 1927, la gerance de son restaurant à M. Bernard BERTINELLI qui sera seul responsable de tous ses achats et commandes.

Etude de M^e Auguste SETTIMO, notaire,
41, rue Grimaldi, Monaco.

Cession de Fonds de Commerce
(Deuxième Insertion.)

Aux termes d'un acte reçu par M^e Auguste Settimo, notaire à Monaco (Principauté), soussigné, le dix-neuf octobre mil neuf cent vingt-sept ;

M^{me} Larissa de SKATCHKOFF, sans profession, épouse de M. Eugène KESTNER, demeurant à Monte-Carlo, descende de Larvotto, villa Les Turquoises ;

Et M. Maurice-Aristide HAMONNEAU, commerçant, demeurant actuellement à New-York, 600, Ouest 139^e Rue ;

Ayant agi tant en leur nom personnel, que comme membres de la Société en nom collectif existant entre eux sous la raison sociale *Hamonneau et Cie* ;

Ont vendu :

A M. Louis BRAQUETTI, coiffeur, demeurant à Beausoleil, quartier du Ténac, maison Barral ;

Le fonds de commerce de parfumerie de grand luxe, pédicure, manucure, massage, exploité à Monte-Carlo, boulevard des Moulins, n^o 41, sous le nom d'*Institut Scientifique de Beauté*.

Avis est donné aux créanciers, s'il en existe, d'avoir à former opposition sur le prix de la dite cession, au domicile ci-après élu par les parties, en l'étude de M^e Auguste Settimo, notaire soussigné, dans le délai de dix jours à compter de la date de la présente insertion, sous peine de ne pouvoir critiquer le paiement effectué en dehors d'eux.

Monaco, le 3 novembre 1927.

(Signé :) A. SETTIMO.

Etude de M^e AUGUSTE SETTIMO, notaire,
41, rue Grimaldi, Monaco.

Cession de Fonds de Commerce
(Deuxième Insertion.)

Aux termes des statuts de la société en nom collectif *Ellis et Vaughan* reçus par M^e Auguste Settimo, notaire à Monaco (Principauté), soussigné, le douze octobre mil neuf cent vingt-sept ;

M. Cecil James ELLIS, commerçant, demeurant à Monaco, quartier de Monte-Carlo, avenue de l'Hermitage ;

A apporté à la dite société *Ellis et Vaughan* le fonds de commerce de pâtisserie, confiserie et salon de thé anglais-américain avec consommation sur place de vins doux dits de liqueurs, sis à Monte-Carlo, avenue de l'Hermitage, ainsi que le droit au bail des lieux dans lesquels le dit fonds est exploité.

Avis est donné aux créanciers de M. Ellis, s'il en existe, d'avoir à former opposition sous peine de forclusion, au domicile élu par les parties, en l'étude de M^e Settimo, notaire, dans le délai de dix jours à compter de la date de la présente insertion.

Monaco, le 3 novembre 1927.

(Signé :) A. SETTIMO.

Étude de M^e ALEXANDRE EYMIN,
docteur en droit, notaire,
2, rue du Tribunal, Monaco.

Cession de Fonds de Commerce
(Deuxième Insertion.)

Suivant acte reçu par M^e Alexandre Eymin, docteur en droit, notaire à Monaco, soussigné, le dix-neuf octobre mil neuf cent vingt-sept, enregistré, M. Jean-Baptiste-Pierre MELLANO, droguiste, demeurant 38, rue des Arènes, à Nice, a acquis de M. Ernest-Louis-

Edouard-Marie ORMEZZANO, droguiste, demeurant et domicilié 20 bis, rue Grimaldi, à Monaco, le fonds de commerce de droguerie, brosse et produits photographiques, qu'il exploitait 22 bis, rue Grimaldi, et 1, rue Soffren-Reymond, à Monaco, dans des locaux dépendant de l'immeuble appelé *Villa Mignon*, appartenant à M. André Lorenzi.

Les créanciers de M. Ernest-Louis-Edouard-Marie Ormezzano, s'il en existe, sont invités, sous peine de ne pouvoir critiquer le paiement qui serait fait en dehors d'eux, à faire opposition sur le prix de la dite cession, au domicile à cet effet élu à Monaco, en l'étude de M^e Eymin, notaire soussigné, avant l'expiration du délai de dix jours, à compter de la date de la présente insertion.

Monaco, le 3 novembre 1927.

(Signé) : ALEX. EYMIN.

Cession de Droit au Bail
(Deuxième Insertion.)

Suivant acte sous seings privés, en date à Monaco du 4 août 1927, enregistré, les époux FENOGLIO ont cédé à M. Laurent RIBERI, commerçant à Monaco, le droit au bail des locaux sis à Monaco, rue de Lorraine, n^o 1, où les dits époux Fenoglio exploitaient un fonds de commerce de papeterie et mercerie.

Avis est donné aux créanciers des époux Fenoglio, s'il en existe, d'avoir à faire opposition sur le prix de la dite cession, dans les délais légaux, entre les mains de l'acquéreur, au fonds vendu.

Société Anonyme Monégasque
OLMER

Au Capital de 5.500.000 Francs.

AVIS DE CONVOCATION

Messieurs les Actionnaires de la Société OLMER sont convoqués en Assemblée Générale extraordinaire pour le lundi quatorze novembre mil neuf cent vingt-sept, à onze heures du matin, au Siège social, n^o 2, boulevard des Moulins, à Monte-Carlo, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR :

- 1^o Révision d'apports ;
- 2^o Annulation d'actions correspondantes ;
- 3^o Réduction consécutive du capital ;
- 4^o Modification de la dénomination sociale ;
- 5^o Modification des articles correspondants des Statuts.

Les Actionnaires devront déposer leurs titres, huit jours francs au moins, avant l'Assemblée, au Siège social.

Monaco, le trois novembre mil neuf cent vingt-sept.

Le Conseil d'Administration.

Société Immobilière du Park-Palace de Monte-Carlo

AVIS

Messieurs les Actionnaires sont convoqués en Assemblée Générale ordinaire au siège social à Monte-Carlo pour le lundi 14 novembre 1927, à 15 heures, avec l'ordre du jour suivant :

- Rapport du Conseil ;
- Rapport de MM. les Commissaires des comptes ;
- Approbation des comptes s'il y a lieu, fixation du dividende et quitus aux Administrateurs ;
- Autorisation à donner aux Administrateurs de traiter directement ou indirectement des affaires de la Société ;
- Nomination des Commissaires des comptes.

Pour être admis à l'Assemblée, il faut être propriétaire de cent actions et en faire le dépôt au siège social, cinq jours au moins avant la réunion.

La production de récépissés de dépôt dans une banque équivalent à celle des titres déposés.

Le Conseil d'Administration.

SOCIÉTÉ ANONYME

DES

BAINS DE MER ET DU CERCLE DES ÉTRANGERS
A MONACO

AVIS

Messieurs les Actionnaires de la Société ANONYME DES BAINS DE MER ET DU CERCLE DES ÉTRANGERS, A MONACO, sont informés que l'Assemblée Générale extraordinaire, convoquée pour le 9 Octobre 1927, n'a pu avoir lieu par suite de l'insuffisance du nombre d'actions déposées.

Conformément à l'article 43 des Statuts, les Actionnaires de ladite Société sont convoqués à nouveau en Assemblée Générale extraordinaire pour le 14 Novembre 1927, à 10 heures et demie du matin, au Siège social, à Monaco.

ORDRE DU JOUR :

- 1^o Augmentation du capital social ; modalités de cette augmentation ; pouvoirs à conférer au Conseil d'Administration ;
- 2^o Modifications à apporter aux Statuts (articles 5, 6, 9, 22, 25, 26 et 35) par suite de l'augmentation du capital social et pour diverses mises au point.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION.

BULLETIN DES OPPOSITIONS SUR LES TITRES AU PORTEUR

Titres frappés d'opposition.

Exploit de M^e Ch. Soccal, huissier à Monaco, en date du 1^{er} octobre 1926. Un Cinquième d'Action de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Étrangers de Monaco, portant le numéro 36613.

Exploit de M^e Vialon, huissier à Monaco, en date du 21 octobre 1926. Six Cinquièmes d'Actions de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Étrangers de Monaco, portant les numéros 13354, 305303, 306730, 348772 à 348774 inclus.

Exploit de M^e Ch. Soccal, huissier à Monaco, en date du 7 mars 1927. Dix Actions de la Société Immobilière du Park-Palace portant les numéros 1609 à 1613 inclus et 1624 à 1628 inclus.

Exploit de M^e Vialon, huissier à Monaco, en date du 15 avril 1927. Sept Cinquièmes d'Actions de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Étrangers de Monaco, portant les numéros 28961, 28962, 33712, 38950, 38951, 55089, 58961.

Exploit de M^e Ch. Soccal, huissier à Monaco, en date du 20 juillet 1927. Cinquante Cinquièmes d'Actions de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Étrangers de Monaco, portant les numéros 301649, 302553, 303098 à 303100, 303135, 303177, 306444, 308039, 311431, 312545, 312781, 313271 à 313273, 313405, 313610 à 313612, 315547, 316276, 317657, 319429, 319970, 321170 à 321173, 321194 à 321198, 321727, 329238, 334333, 334334, 335791, 335836, 336428, 337410, 337486, 339534, 339691, 343003, 343004, 346565, 347068, 348620, 348631.

Exploit de M^e Vialon, huissier à Monaco, en date du 17 août 1927. Trois Actions de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Étrangers de Monaco, portant les numéros 15559, 28605 et 28741.

Mainlevées d'opposition.

Exploit de M^e Vialon, huissier à Monaco, en date du 30 septembre 1926. Un Cinquième d'Action de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Étrangers de Monaco, portant le numéro 38961.

Exploit de M^e Vialon, huissier à Monaco, en date du 15 avril 1927. Un Cinquième d'Action de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Étrangers de Monaco, portant le numéro 38949.

Exploit de M^e Ch. Soccal, huissier à Monaco, en date du 8 juin 1927. Un Cinquième d'Action de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Étrangers de Monaco, portant le numéro 22566.

Exploit de M^e Ch. Soccal, huissier à Monaco, en date du 20 juillet 1927. Cinquante Cinquièmes d'Actions de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Étrangers de Monaco, portant les n^{os} 2071, 2905, 3136 à 3139, 20154, 22556, 26087, 29075, 34215, 39130, 43201 à 43202, 43523 à 43528, 46639, 46640, 49841, 50421, 50422, 50954 à 50956, 53011, 53223, 53882, 56337, 58339, 59190, 62172 à 62174, 62835 à 62839, 62857, 62858, 63542, 84287, 85350, 87924 et 87925.

Titres frappés de déchéance

Néant.

Le Gérant : LOUIS AUREGLIA.

Imprimerie de Monacc. — 1927.